

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 579

présenté par

M. Raux, M. Taché, Mme Belluco, Mme Arrighi, M. Bayou, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrrière, Mme Laernoës, M. Lucas,
Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 4 AC

Supprimer l'alinéa 1.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer les objectifs de généralisation de l'identité numérique au sein de la population française. Cette disposition est portée en méconnaissance de la fracture numérique existante en France, que ce soit en termes de compétences des personnes face au numérique ou de difficultés d'accès à une connexion internet sur de nombreux territoires. Elle renforce ainsi des inégalités sociales et territoriales alors que l'accès au numérique et son apprentissage est un enjeu majeur. Enfin, cette mesure comporte un risque sérieux d'atteinte à l'anonymat des personnes dans l'espace numérique et à la protection des données à caractère personnel.